

Contre le stress de la note

Le monde éducatif se mobilise pour un système d'évaluation basé sur un « contrat de confiance » entre l'élève et le prof.

Limiter l'angoisse et le découragement des élèves, « obsédés » par les notes. Adressé au ministre de l'Éducation nationale François Fillon, et aux parlementaires, qui débattent du projet de loi sur l'École la semaine prochaine, un appel vise à ouvrir « un large débat ». Les notes « sont vécues comme un couperet destiné à sélectionner », assure André Antib, universitaire à Toulouse, à l'origine du mouvement.

Soutenu par les trois fédérations de parents d'élèves, le syndicat des enseignants (SE-Unsa), le Snesup-FSU, premier syndicat d'enseignants du supérieur, ou encore la Ligue de l'Enseignement (plus de 30 000 associations), André Antib a mis en évidence les dysfonctionnements du système de notation dans son ouvrage « La Constante macabre » (2003). Sa méthode d'évaluation, « simple à mettre en place et qui ne change ni l'enseignement du prof ni les programmes », prône un



CLAUDE ESSETEL

« Sans la peur de la note, les élèves réussiraient mieux », témoigne la directrice d'une école primaire.

« contrat de confiance ». Applicable à toutes les matières, ce contrat consiste à « annoncer le programme du contrôle aux élèves ». Par exemple, « un prof de maths choisit 7 ou 8 exercices pertinents parmi ceux qui ont été faits en cours : si un élève est capable de

refaire ces exercices, les objectifs du programme sont atteints ». « Il ne s'agit pas de faire de cadeau, de mettre de bonnes notes à tout le monde, mais si vous annoncez le programme en toute confiance, l'élève va travailler raisonnablement », insiste André Antib.